

Service instructeur
D.JU.

N° Se/02-08

Service consulté

**Avis sur la suppression ou modification du ressort
des Conseils des prud'hommes**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'émettre un avis défavorable sur le projet de suppression des Conseils de prud'hommes d'Altkirch et de Guebwiller et d'extension du ressort de ceux de Mulhouse et de Colmar.

Dans le cadre du projet de suppression ou d'extension du ressort des Conseils de prud'hommes, le Code du travail, et plus spécifiquement son article L511-3, prévoit la consultation pour avis du Conseil Général concerné, parmi d'autres autorités ou organismes, publics ou privés.

Cet avis doit être exprimé dans un délai de trois mois à compter de la publication de l'avis du Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, soit avant le 22 février 2008, à défaut, il est réputé favorable.

La carte judiciaire, héritée du XIXe siècle, a connu sa dernière réforme en 1958. Le service de la justice nécessitait une adaptation aux évolutions démographiques, économiques et sociales de notre pays. Engagée depuis quelques mois, la réforme de la carte judiciaire permettra le regroupement et la mutualisation des moyens et la rationalisation des procédures judiciaires, conditions d'une justice de qualité, plus rapide et plus efficace au service de nos concitoyens.

Si cette modernisation de l'institution judiciaire est aujourd'hui indispensable, elle doit pour autant tenir compte des équilibres territoriaux.

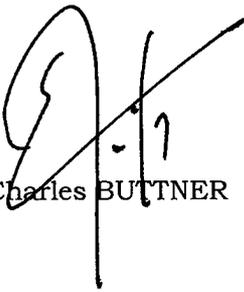
Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, notre Département s'est engagé depuis quelques années dans une démarche de territorialisation de ses politiques et de ses actions avec un souci constant de prendre en considération les caractéristiques et les spécificités de nos territoires.

C'est pourquoi, il s'oppose à la suppression des Conseils de prud'hommes d'Altkirch et de Guebwiller qui rendaient aux justiciables un service de proximité.

Les maires et conseillers généraux concernés, Monsieur Hartmann, Conseiller Général, Monsieur Reitzer, Député Maire d'Altkirch, et Monsieur Weber, Conseiller Général et Maire de Guebwiller, s'opposent à ce projet.

Dans ce contexte, je vous prie de bien vouloir émettre un avis défavorable au projet de suppression des Conseils de prud'hommes d'Altkirch et de Guebwiller et d'extension du ressort de ceux de Mulhouse et de Colmar.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER